VALORISER SON BIEN ET FAGILITER SA MISE EN LOCATION AYEG L'AIDE À LA RENOVATION ÉNERGÉTIQUE

Une aide pour améliorer le confort énergétique de votre bien immobilier situé dans les Outre-mer

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT.....



• Propriétaires bailleurs,

ils doivent (ou leurs locataires) :

- être salariés d'entreprises du secteur privé
- et avoir des revenus respectant des plafonds de ressources modestes

→Le logement se situe en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à Mayotte ou La Réunion

OPÉRATIONS FINANÇABLES



- Les travaux finançables sont en priorité, les travaux de rénovation et d'isolation adaptés au climat portant sur :
- la protection contre les rayonnements solaires des toitures, des murs et baies donnant sur l'extérieur, associés, le cas échéant, à l'installation de brasseurs d'air fixes,
- l'installation de régulation ou de remplacement de système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire performant,
- l'isolation thermique des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert.



En complément, l'aide peut financer des travaux de mise en sécurité électrique.



NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

• Une aide gratuite sous forme de subvention jusqu'à 15 000 €



Un prêt complémentaire à taux préférentiel peut être proposé, sous conditions, pour financer le reste des travaux de rénovation énergétique et autres travaux de réhabilitation.



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Aide et prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur, et octroyés sous réserve de l'accord du prêteur Action Logement Services.



BON À SAVOIR!....







>> Consultez notre site Internet : actionlogement.fr/ outre-mer





Guadeloupe: 05 90 82 38 71
Guyane: 05 94 31 25 67
Martinique: 05 96 75 31 31
Mayotte: 02 69 60 90 40
La Réunion: 02 62 90 22 60